



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

OBJET : ADRESSAGE DE LA COMMUNE – NOUVELLE DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte (Absente à partir
du point 6) – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine –
Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail –
Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique (à partir du point N° 6)
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa.



Mme FALAIX Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 03 Avril
2025. Délibération N° DM_20250403N037

OBJET : ADRESSAGE DE LA COMMUNE – NOUVELLE DENOMINATION D’UNE VOIE PUBLIQUE

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, rappelle à l’Assemblée que le Conseil Municipal dénomme les voies et places publiques, les voies privées ouvertes à la circulation (Décret N° 2023-767 du 11 Août 2023), ainsi que les lieux-dits permettant aux habitants et aux exploitants des différentes activités professionnelles ou commerciales de disposer d’une adresse.

- Que lors du Conseil Municipal du 25 Juin 2024, l’Assemblée a adopté les nouvelles dénominations et validé l’ensemble des noms des voies et placettes de la Commune.

Il informe :

- Qu’à la demande des riverains, il conviendrait de remplacer le nom de la rue "Passage sans nom", voie située entre la rue du Milieu et la rue de l’Église dans le village de CHÂTEAU-ARNOUX par "Rue des Hirondelles",
- Que le tableau N° 1 portant sur la dénomination de 19 nouvelles voies et 2 placettes et le second tableau listant la liste complète de la dénomination des voies, places publiques et voies privées ouvertes à la circulation seront modifiés dans ce sens.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ **D’ADOPTER** les nouvelles dénominations de voies et placettes du tableau N° 1 (joint) portant la modification de la "Rue des Hirondelles" en lieu et place du "Passage sans nom",
- ✓ **DE VALIDER** les noms de l’ensemble des voies, places publiques et voies privées ouvertes à la circulation du tableau N° 2 (joint),
- ✓ **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L’UNANIMITE** :

- ✓ **ADOpte** les nouvelles dénominations de voies et placettes du tableau N° 1 (joint),
- ✓ **VALIDE** les noms de l’ensemble des voies, places publiques et voies privées ouvertes à la circulation du tableau N° 2 (joint),
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3-5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--